



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative

CACE/338

15 février 2005

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Approbation de 7 nouvelles Recommandations et de 2 Recommandations révisées de la Commission d'études 6 des radiocommunications

Services de radiodiffusion

Dans la Circulaire administrative CAR/171 en date du 2 novembre 2004, 7 projets de nouvelle Recommandation et 2 projets de Recommandation révisée ont été présentés pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant l'approbation de ces Recommandations ont été satisfaites le 2 février 2005. Treize administrations ont répondu, toutes favorablement, à l'approbation de ces Recommandations.

Les Recommandations sont donc approuvées et seront publiées par l'UIT. Vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire les titres des Recommandations approuvées avec les numéros qui leur sont attribués.

Valery Timofeev

Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R BO.1696

Doc. 6/BL/18

Méthodes de détermination de la qualité de fonctionnement en termes de disponibilité pour les systèmes multiprogrammes numériques du SRS et leurs liaisons de connexion associées fonctionnant dans les bandes planifiées

Recommandation UIT-R BT.1699

Doc. 6/BL/19

Harmonisation du format des contenus déclaratifs pour les applications de télévision interactive

Recommandation UIT-R BT.1700

Doc. 6/BL/20

Caractéristiques des signaux vidéo composites pour les systèmes de télévision analogique classiques

Recommandation UIT-R BO.1697

Doc. 6/BL/21

Valeurs de puissance surfacique applicables dans la bande 11,7-12,7 GHz et méthode de calcul associée pouvant être utilisée pour la coordination bilatérale lorsque les valeurs de puissance surfacique indiquées dans la Section 3 de l'Annexe 1 ou dans l'Annexe 4 de l'Appendice 30 du Règlement des radiocommunications sont dépassées

Recommandation UIT-R BT.470-7

Doc. 6/BL/22

Systemes de télévision analogique classiques

Recommandation UIT-R BS.1660-1

Doc. 6/BL/23

Bases techniques de la planification de la radiodiffusion sonore numérique hertzienne de Terre dans la bande des ondes métriques

Recommandation UIT-R BT.1701

Doc. 6/BL/24

**Caractéristiques des signaux rayonnés par les systèmes
de télévision analogique classiques**

Recommandation UIT-R BS.1698

Doc. 6/BL/25

**Evaluation des champs provenant des systèmes d'émission de radiodiffusion
par voie hertzienne de Terre fonctionnant dans n'importe quelle bande
de fréquences pour estimer l'effet de l'exposition
aux rayonnements non ionisants**

Recommandation UIT-R BT.1702

Doc. 6/BL/26

**Lignes directrices relatives à la réduction du risque de crises d'épilepsie
photosensible dues à la télévision**
